

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②①

**N° 79 24994**

---

⑤④ Dispositif pour la signalisation de la décélération d'un véhicule.

⑤① Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). B 60 Q 1/50.

②② Date de dépôt..... 8 octobre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 17-4-1981.

---

⑦① Déposant : MENAGER Jacques, résidant en France.

⑦② Invention de : Jacques Ménager.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,  
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

L'invention concerne un dispositif pour la signalisation de la décélération d'un véhicule.

Les véhicules tels que véhicules automobiles et motocyclettes comportent un ou plusieurs feux de signalisation arrière, dits "feux de stop", qui sont disposés dans un circuit d'alimentation comprenant un contacteur, disposé de manière telle qu'il soit commandé lors de l'actionnement de la pédale de freinage du véhicule.

Ces feux de stop permettent donc de prévenir les automobilistes ou motocyclistes suiveurs que le conducteur du véhicule qui les précède a actionné sa pédale ou sa manette de freinage.

Les conducteurs de véhicules suiveurs peuvent ainsi prendre toutes les dispositions utiles pour éviter un accident.

Cependant, la cause du ralentissement d'un véhicule ne résulte pas uniquement de l'actionnement de ses freins et un tel ralentissement susceptible de causer un accident peut provenir d'un relâchement de la pédale ou de la manette de commande de l'accélérateur du véhicule et cela sans que les freins soient actionnés.

La présente invention a notamment pour but de remédier à ces inconvénients et concerne à cet effet un dispositif pour la signalisation de la décélération d'un véhicule caractérisé en ce que la tige ou câble reliant un moyen de commande de l'accélération à l'accélérateur reçoit à coulissement par friction une pièce dite mobile disposée en regard d'une pièce fixe, un contacteur électrique disposé dans le circuit d'alimentation d'une ampoule de signalisation du véhicule étant placé sur et/ou l'autre de ces deux pièces pour être commandé lors de l'appui de la pièce mobile contre la pièce fixe.

L'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur les dessins ci-joints, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue latérale du dispositif en liaison avec un câble d'accélération du véhicule,
- la figure 2 est une vue latérale d'un autre mode de réalisation du dispositif de l'invention en liaison avec la pédale de commande de l'accélérateur.

La présente invention a pour but d'alerter les véhicules suiveurs avant ou tout au moins dès le but du relâchement de la pédale ou de la manette d'accélération de manière

que les conducteurs des véhicules suiveurs ainsi alertés puissent actionner leurs freins avant que le conducteur du véhicule prédécesseur ait lui-même actionné les siens.

L'actionnement des freins des véhicules suiveurs étant en général réalisé avant l'actionnement des freins du véhicule prédécesseur, ces véhicules ont tendance à s'écarter l'un de l'autre alors que, au contraire, si la signalisation s'effectue par la commande du freinage, les freins des véhicules suiveurs ne peuvent être actionnés qu'après que les freins du véhicule prédécesseur aient eux-mêmes été actionnés, ce qui correspond en fait à un rapprochement des véhicules suiveurs et du véhicule prédécesseur d'où une cause possible d'accident.

Dans l'exemple de réalisation représenté sur la figure 1, le dispositif de signalisation est adapté sur le câble 1 reliant la pédale ou la manette de commande d'accélération à l'accélérateur, ce câble étant par exemple disposé à l'intérieur d'une gaine 2 pourvue d'une butée de gaine 3. Sur le câble 1 est disposée à coulissement par friction une pièce 4 qui est pourvue d'un plot de contact électrique  $4_1$  et qui est disposée en regard d'une pièce fixe 5 pourvue de l'autre plot de contact électrique  $5_1$ .

Ces plots de contact  $4_1$  et  $5_1$  sont reliés respectivement à la source de tension 6 par l'intermédiaire de l'interrupteur 7 et à l'ampoule de signalisation 8.

La friction de la pièce 4 sur le câble 1 est obtenue d'une manière quelconque et par exemple à l'aide de patins de freinage prévus sur la pièce 4 et s'appliquant avec une pression réglable sur le câble 1.

Dans l'exemple représenté, le câble 1 est relié par son extrémité  $1_1$  à la pédale ou à la manette de commande de l'accélération et par son extrémité  $1_2$  à l'accélérateur.

Ainsi, lorsque le conducteur du véhicule commande l'accélération, le câble 1 se déplace dans le sens de la flèche F et entraîne avec lui la pièce 4 jusqu'à ce qu'elle vienne buter contre la surface d'appui  $5_2$  de la pièce 5.

Au contraire, lorsque le conducteur du véhicule relâche sa pédale ou sa manette pour commander la décélération du véhicule, le câble 1 se déplace dans le sens contraire de la flèche F et entraîne avec lui la pièce 4 jusqu'à ce que le plot de contact  $4_1$  vienne s'appuyer contre le plot de contact  $5_1$  ce

qui produit immédiatement l'allumage de l'ampoule 8 à partir de la source de tension 6.

Dès que les plots  $4_1$  et  $5_1$  sont appuyés l'un contre l'autre, le câble 1 peut continuer à se déplacer dans le sens contraire de la flèche F, la pièce 4 couissant dans ce cas par friction sur le câble 1.

Le véhicule produit donc un avertissement des autres usagers de la route dès le début de sa décélération et non pas dès le début de son freinage de façon que ces usagers soient prévenus le plus tôt possible et puissent prendre en temps utile les dispositions nécessaires pour éviter un accident.

Dans l'exemple de réalisation de la figure 2, le dispositif conforme à l'invention est relié directement à la pédale 9 de commande de l'accélérateur par une tige 10 articulée en 11 sur cette pédale.

Cette tige 10 reçoit à coulissement par friction la pièce mobile 12, disposée dans un boîtier 13, constituant la pièce fixe, les pièces 12 et 13 étant pourvues respectivement des plots de contact  $12_1$  et  $13_1$ .

Le fonctionnement est le même que dans le cas précédent et lorsque le conducteur du véhicule appuie sur la pédale 9 pour la faire pivoter et commander l'accélération de son véhicule, la tige 10 articulée en 11 se déplace dans le sens de la flèche F1 et entraîne avec elle la pièce mobile 12 jusqu'à ce qu'elle vienne buter contre la base du boîtier 13 après quoi la tige 10 coulisse par friction sur la pièce 12 maintenue immobile.

Par contre, lorsque le conducteur du véhicule relâche la pédale 9, la tige 10 se déplace dans le sens contraire de la flèche F1, ce qui a pour effet de soulever la pièce mobile 12 jusqu'à ce que le plot  $12_1$  vienne s'appuyer contre le plot  $13_1$  pour produire l'alimentation de l'ampoule 5 à partir de la source de tension 6.

Lorsque les plots  $12_1$  et  $13_1$  sont appliqués l'un contre l'autre, la pédale 9 peut poursuivre son mouvement de retour en position initiale en entraînant avec elle la tige 10, cette tige 10 couissant dans ce cas par friction à l'intérieur de la pièce 12 dont le plot  $12_1$  est maintenu appliqué contre le plot  $13_1$ .

L'allumage de l'ampoule de signalisation 5 sera

donc maintenu tant que le véhicule sera en décélération, c'est-à-dire tant que le conducteur n'agira pas à nouveau sur la pédale 9 pour commander l'accélération de son véhicule.

Dans l'exemple des figures 1 et 2, les plots de contact  $4_1$ ,  $5_1$  et  $12_1$ ,  $13_1$  sont prévus l'un sur la pièce mobile, l'autre sur la pièce fixe.

Il est cependant entendu que ces plots pourront être remplacés par un contacteur électrique disposé sur l'une de ces pièces mobile ou fixe, l'autre de ces pièces constituant dans ce cas l'organe de commande du contacteur.

R E V E N D I C A T I O N

Dispositif pour la signalisation de la décélération d'un véhicule caractérisé en ce que la tige ou câble reliant un moyen de commande de l'accélération à l'accélérateur reçoit à  
5 coulissement par friction une pièce dite mobile disposée en regard d'une pièce fixe, un contacteur électrique disposé dans le circuit d'alimentation d'une ampoule de signalisation du véhicule étant placé sur et/ou l'autre de ces deux pièces pour être commandé lors de l'appui de la pièce mobile contre la  
10 pièce fixe.

